

Décision

Générale

colonial

Décision n° 37-03-1907 portant engagement à titre temporaire dans la Police urbaine et suburbaine de 80 agents.

n° 37-03-1907

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 mars 1907

Numéro JO
n° 125 du 01/04/1907

Date du numéro
1 avril 1907

TEXTE INTÉGRAL

— Par décision du Gouverneur, en date du 1° mars 1907, agents sont engagés temporairement dans la police urbaine et suburbaine pour assurer la sécurité de la ville de Djibouti et des postes situés sur la voie ferrée,

p.pascal.